



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS

Les 5, 6 et 7 décembre 2023, Ottawa (Ontario)

Résolution n° 87/2023

TITRE: Demande d'enquête nationale sur la Rafle des années 60 et le retrait d'enfants autochtones de leur famille par le gouvernement du Canada

OBJET: Rafle des années 60

PROPOSEUR(E): DeAnne Sack, mandataire, Première Nation We'koqma'q, (N- É)

COPROPOSEUR(E): Wilfred King, Chef, Première Nation Kiashke Zaaging Anishinaabek (Ont.)

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A. Selon la Commission de vérité et réconciliation du Canada, 150 000 enfants auraient été forcés de fréquenter des pensionnats indiens dans l'ensemble du pays et plus de 4 100 d'entre eux seraient décédés dans ces établissements, bien que les survivants et les familles affirment que ce nombre est beaucoup plus élevé.
- B. Les restes de 215 enfants forcés de fréquenter le pensionnat indien de Kamloops ont été découverts dans des tombes anonymes. Depuis, les restes de milliers d'autres enfants ont été découverts aux emplacements d'autres anciens pensionnats indiens au pays.
- C. Durant la période où les pensionnats indiens gérés par le gouvernement et les Églises « fermaient leurs portes », les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté des politiques et des lois visant à briser et à détruire les familles des Premières Nations, dont un grand nombre d'entre elles avaient déjà été touchées par les pensionnats et les externats indiens.
- D. De 1951 à 1991 environ, des milliers d'enfants des Premières Nations, métis et inuits ont été retirés de leur famille afin d'être adoptés ou placés dans des familles non autochtones dans l'ensemble du Canada. Ces retraits et placements d'enfants constituaient un autre moyen d'assimilation et de génocide, appelé aujourd'hui la Rafle des années 60.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2023 à Ottawa (Ontario)

CINDY WOODHOUSE, CHEFFE NATIONALE

87 – 2023

Page 1 de 3

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS

Les 5, 6 et 7 décembre 2023, Ottawa (Ontario)

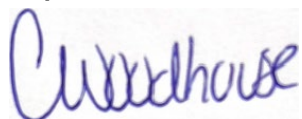
Résolution n° 87/2023

- E. Aucune enquête nationale n'a encore été menée pour connaître le nombre exact d'enfants et de familles touchés par la Rafle des années 60, le nombre d'enfants assassinés ou décédés durant leur prise en charge ou leur adoption dans des familles non autochtones, les déplacements géographiques des survivants vivant encore à l'étranger et les effets psychologiques et physiques à long terme du retrait permanent d'enfants sur les survivants, sur nos familles et sur nos communautés.
- F. Fondé en 2017, 60s Scoop Legacy of Canada, un organisme national sans but lucratif dont le siège est au Manitoba, a demandé à maintes reprises au gouvernement Trudeau de lancer une enquête nationale, de débloquer des fonds et de modifier l'entente de règlement relative à la Rafle des années 60 conclue avec les Premières Nations et les Inuits.
- G. L'honorable Murray Sinclair, ancien sénateur et président de la Commission de vérité et réconciliation, a publiquement démontré la nécessité de lancer une enquête nationale dans un communiqué de presse commun publié en partenariat avec 60s Scoop Legacy of Canada le 2 août 2021 :
- i. « L'ampleur des retraits d'enfants au Canada n'a pas encore été mesurée. Elle devrait l'être. Il est probable que leur nombre au Canada soit proportionnellement aussi élevé que celui observé aux États-Unis, et qui ont conduit à des modifications de politiques, à un financement et à une loi. Une étude ou une enquête sur cette question est nécessaire, non seulement pour mesurer l'ampleur de la faute ou connaître le nom des auteurs, mais aussi pour faire taire l'insinuation selon laquelle le système de retraits d'enfants permettait de sauver des enfants des mains de familles incapables. »
 - ii. « L'autre insinuation selon laquelle l'incapacité des familles est la conséquence des actes du gouvernement, notamment les 100 ans de pensionnats indiens et un racisme systémique et absolu, n'est pas dénuée de sens. Cependant, si c'était le cas, il serait manifestement injuste de permettre à l'auteur d'une injustice historique de se draper dans le manteau du sauveur. Les enfants qui ont été retirés à leur famille doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls. Ils doivent aussi savoir que les raisons de ce qui s'est passé sont indépendantes de la volonté de leurs parents. »
- H. Un grand nombre de survivants et de familles n'étaient pas au courant de l'entente de règlement relative à la Rafle des années 60 conclue avec les Premières Nations et les Inuits ou n'ont pas été en mesure de présenter une demande dans le cadre de cette entente avant la date limite du 2 décembre 2019.
- I. Il n'existe aucune entente de règlement concernant les survivants de la Rafle des années 60 victimes de mauvais traitements, d'abus, de négligence et de traumatismes durant leur prise en charge ou leur adoption.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Appuient la demande d'une enquête nationale sur la Rafle des années 60 et le retrait permanent d'enfants et enjoignent au bureau de la Cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au gouvernement fédéral de lancer une enquête nationale en partenariat avec 60s Scoop Legacy of Canada.
2. Enjoignent à l'APN de rédiger un protocole d'entente avec 60s Scoop Legacy of Canada, un organisme national sans but lucratif de soutien par les pairs, pour venir en aide aux survivants de la Rafle des années 60.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2023 à Ottawa (Ontario)



CINDY WOODHOUSE, CHEFFE NATIONALE

87 – 2023

Page 2 de 3

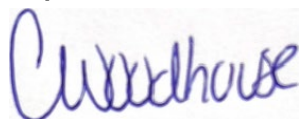
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS

Les 5, 6 et 7 décembre 2023, Ottawa (Ontario)

Résolution n° 87/2023

3. Enjoignent au Comité exécutif de l'APN de demander aux gouvernements fédéral et provinciaux un financement à long terme pour soutenir la mise en œuvre d'un programme de rapatriement et de guérison à l'intention des survivants et des familles de la Rafle des années 60.
4. Enjoignent à l'APN de solliciter un avis juridique concernant l'établissement d'une nouvelle date limite de présentation de demandes dans le cadre de l'entente de règlement relative à la Rafle des années 60 conclue entre les Premières Nations et les Inuits, à condition que ce nouveau processus n'interfère pas avec le traitement des demandes et l'indemnisation des demandeurs déjà en cours.
5. Enjoignent à la Cheffe nationale de l'APN de chercher des ressources pour tenir une conférence de presse commune avec 60s Scoop Legacy of Canada dans le but de demander au gouvernement fédéral d'ordonner une enquête nationale et aux Premières Nations au Canada d'appuyer une telle demande.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2023 à Ottawa (Ontario)



CINDY WOODHOUSE, CHEFFE NATIONALE

87 – 2023

Page 3 de 3